

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 avril 2018  
Rapporteur :  
Monsieur Christian KERIBIN**

**N° 14**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 11/04/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/04/2018  
(accusé de réception du 10/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions d'innovation - Année 2018**

**Pour l'année 2018 il est proposé de renouveler les subventions aux Centres Régionaux d'Innovation Technologique, la cantine numérique et la Technopole pour un montant total de 344 000 €.**

**\*\*\***

Il est proposé, dans le cadre du soutien à l'innovation par Quimper Bretagne Occidentale, d'apporter les financements suivants :

**1 - Subventions aux centres techniques et aux centres régionaux d'innovation et de transfert de technologies (CRITT)**

La Bretagne accueille un certain nombre de centres d'interface, centres techniques et plates-formes technologiques. Ces structures (ADRIA Développement, BREIZPACK, CBB-CAPBIOTEK, ID2Santé), complémentaires de la recherche publique dans le dispositif de transfert de technologie vers les filières économiques, apportent une contribution majeure au développement économique finistérien, d'une part en s'attachant à la résolution des questions scientifiques et techniques posées par les entreprises et, d'autre part, en contribuant à la valorisation de la recherche.

Pour l'année 2018, ADRIA, Breizh pack et Capbiotek sollicitent la collectivité pour un montant équivalent à celui qui leur a été attribué en 2017.

Ces financements s'inscrivent dans la politique définie avec la Région Bretagne qui cofinance les actions de ces centres.

Voici les montants de subvention proposés pour Quimper Bretagne Occidentale :

Organisme	Subvention 2017	Montant 2018
Adria / breizpack	115 000 €	115 000 €
Capbiotek	15 000 €	15 000 €
ID2Santé	10 000 €	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>140 000 €</b>	<b>140 000 €</b>

## 2-Subventions à la Technopole et à la cantine numérique

Organisme	Subvention 2017	Montant 2018
Technopole Quimper Cornouaille dont :		
- subvention de fonctionnement	159 000 €	159 000 €
- subvention pour la mission VALORIAL	10 000 €	10 000 €
- subvention pour la mission French Tech Brest + Lannion – Morlaix – Quimper	25 000 €	25 000 €
- Subvention gestion de la cantine numérique	0€	40 000 €
- <i>Subvention complémentaire variable dont 30 000€ en 2018 et 30 000€ maximum à reprendre ou à verser en 2019 suivant résultat de l'année 2018.</i>		<i>60 000 € maximum</i>
<b>TOTAL</b>	<b>194 000 €</b>	<b>294 000 €</b>

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser monsieur le président à signer les conventions correspondantes ;
- 2 - d'attribuer une aide globale de 140 000 € aux structures d'innovation pour l'année 2018 et de 294 000 € à la Technopole.